



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
4 avril 2000
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants

Première session de fond
New York, 30 mai-2 juin 2000

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration
Session annuelle de 2000
22-26 mai 2000
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Les nouveaux problèmes des enfants au XXI^e siècle

Résumé

Dans sa résolution 54/93 du 7 décembre 1999, l'Assemblée générale prie le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de participer au processus de préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants. Au paragraphe 9 de la résolution, elle prie le Secrétaire général, avec le concours de l'UNICEF, d'aider le Comité préparatoire à faire un apport de fond au processus préparatoire et à la session extraordinaire, notamment un rapport sur les questions nouvelles. Le présent rapport analyse les nouveaux problèmes des enfants au XXI^e siècle et propose des mesures à prendre en leur faveur.

Le présent rapport examine les progrès réalisés pour améliorer la situation des enfants depuis la tenue du Sommet mondial en 1990 et fait fond des enseignements tirés au cours de la décennie écoulée. Il examine les principaux défis auxquels font face les enfants : l'aggravation de la pauvreté et des inégalités; la prolifération des conflits et de la violence; la propagation meurtrière du VIH/sida; et la discrimination continue, en particulier à l'égard des femmes et des filles. Le rapport estime que de grands progrès en développement humain sont possibles dans l'espace d'une seule génération si la communauté mondiale s'engage dans trois domaines fondamentaux : le meilleur départ possible pour les enfants dans leurs premières années; une éducation fondamentale de bonne qualité pour chaque enfant; et un environnement favorable pour les adolescents qui mettent en valeur leurs capacités.

* E/ICEF/2000/9.

La Directrice générale de l'UNICEF souhaite appeler l'attention du Conseil d'administration du Fonds sur le présent document, qui est présenté à titre d'information. Les vues du Conseil d'administration seront communiquées, toujours à titre d'information, au Comité préparatoire de la session extraordinaire sous forme d'un document de séance, lors de sa session de fond qui aura lieu du 30 mai au 2 juin 2000.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–7	4
A. Session extraordinaire de l'Assemblée générale.....	4–7	4
II. Transformations dans le monde depuis 1990	8–32	5
A. Évolution de la pensée au sujet du développement	8	5
B. Les enfants au centre	9–11	5
C. Changements sociaux, politiques et économiques	12–16	6
D. La situation des enfants et des adolescents	17–32	7
III. Bilan de l'expérience acquise.....	33–39	10
A. Services sociaux de base universels	34–36	10
B. Développement centré sur l'homme	37–39	10
IV. Problèmes d'avenir	40–62	11
A. Pauvreté.....	41–45	11
B. Conflits armés et autres types de violence	46–51	12
C. Discrimination.....	52–54	12
D. VIH/sida.....	55–56	13
E. Création d'un environnement propice.....	57–60	13
F. Renforcement de la participation.....	61–62	14
V. Futures initiatives en faveur des enfants	63–88	14
A. Un bon départ dans la vie pour tous les enfants	66–73	15
B. Une bonne éducation de base pour tous les enfants	74–81	16
C. Permettre à tous les adolescents de se développer et de participer à la société qui est la leur.....	82–88	18
VI. Réaliser des progrès sensibles en matière de développement humain en une seule génération.....	89–93	20
 Liste des figures		
1. L'écart croissant entre les pays riches et les pays pauvres		21
2. Le sous-investissement dans les services sociaux de base		22
3. Le déclin de l'aide (part de l'APD dans le PIB combiné)		22

I. Introduction

1. Dix ans se sont écoulés depuis le Sommet mondial pour les enfants et l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui ont galvanisé les mesures en faveur des enfants dans le monde entier. L'expérience acquise au cours de la décennie écoulée et l'évaluation des nombreuses années d'activité consacrées au développement, associées aux profondes transformations du monde depuis 1990, ont entraîné une nouvelle façon d'envisager les droits et le bien-être des enfants, et leur rôle central dans le développement humain en général.

2. Le moment est venu de formuler de nouvelles mesures en faveur des enfants, qui reposent sur les engagements, les projets non terminés et les enseignements tirés de la dernière décennie, et qui donnent à la fois une vision et un cadre d'action. C'est également le moment d'établir un dialogue et un consensus parmi une vaste gamme de partenaires qui partagent une préoccupation commune en ce qui concerne les droits des enfants et le développement humain. On espère que ce dialogue conduira à des accords sur les priorités à venir pour le bien-être des enfants et sur des objectifs et des indicateurs mondiaux plus clairs permettant d'évaluer les progrès réalisés.

3. Les mesures qui seront prises en faveur des enfants doivent inciter *tous* les pays à progresser de façon visible en matière de développement humain dans l'espace d'une génération. Cet objectif est réalisable si les droits des enfants et des femmes sont respectés, protégés, facilités et exercés, et si les détenteurs de postes de pouvoir et d'influence à tous les niveaux s'engagent à atteindre en priorité un ensemble de résultats en faveur des enfants dans les 10 à 15 prochaines années.

A. Session extraordinaire de l'Assemblée générale

4. Les mesures qui seront prises en faveur des enfants au cours du XXI^e siècle doivent s'inspirer de la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 44/25 en date du 20 novembre 1989 et ratifiée quasiment universellement depuis. La Convention énumère les droits de l'enfant – le droit à des conditions de vie adéquates, à des soins de santé, à la pro-

tection contre les mauvais traitements, à l'éducation et à ne pas être l'objet de discrimination. Elle définit un enfant comme tout individu âgé de moins de 18 ans et vise tous les enfants, les pauvres aussi bien que les riches, les filles comme les garçons, les membres de minorités et les handicapés. Elle appelle les sociétés à écouter les enfants, à leur permettre d'exprimer leurs vues et de participer à des décisions qui les touchent directement. Bien que nombre de droits reconnus dans la Convention ne soient pas une réalité pour une majorité des enfants du monde, cette dernière est une référence essentielle par rapport à laquelle on peut évaluer la situation des enfants et elle constitue un cadre normatif de référence pour les stratégies et les programmes d'action.

5. L'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant est le prélude au Sommet mondial pour les enfants, la plus grande réunion de dirigeants mondiaux jamais organisée à l'époque. Tenu au Siège de l'ONU à New York en septembre 1990, le Sommet a réuni 71 chefs d'État et de gouvernement et des délégations de 88 autres pays dans le but d'examiner la situation des enfants dans le monde. Le Sommet a adopté la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, ainsi qu'un Plan d'action détaillé qui établit le principe d'une action prioritaire en faveur des enfants en définissant sept objectifs principaux et 20 objectifs connexes quantifiables et considérés comme réalisables à l'horizon 2000.

6. Suite au Sommet mondial pour les enfants, l'Assemblée générale, dans sa résolution 45/217 du 21 décembre 1990, a prié instamment tous les États et autres membres de la communauté internationale d'oeuvrer pour la réalisation des buts et objectifs du Sommet, et a fait appel à la solidarité internationale pour aider les pays en développement à réaliser ces objectifs. La Déclaration et le Plan d'action ont été adoptés par 181 pays, et 155 pays ont ensuite établi des programmes ou des plans d'action nationaux pour les enfants.

7. Le 16 décembre 1996, à la suite d'un examen en milieu de décennie, l'Assemblée générale, dans sa résolution 51/186, a salué les progrès notables signalés par la plupart des pays dans la réalisation des buts pour le milieu de la décennie et des autres objectifs du Sommet mondial, et a décidé de convoquer une session extraordinaire en 2001 pour mesurer le degré de réalisation de ces buts. Le 7 décembre 1999, l'Assemblée a adopté la résolution 54/93, intitulée « Session extraor-

dinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants », qui prévoyait que la session extraordinaire aurait lieu en septembre 2001. La résolution décrivait également le processus préparatoire de la session extraordinaire et créait un comité préparatoire à composition non limitée pour diriger ce processus. La résolution 54/93 demandait également à l'UNICEF d'apporter son concours au Secrétaire général pour aider le Comité préparatoire à fournir un apport de fonds au processus préparatoire, et à la session extraordinaire. L'UNICEF a été prié d'établir le présent rapport consacré aux nouveaux problèmes à titre d'information en vue des délibérations de la première session de fonds du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2001.

II. Transformations dans le monde depuis 1990

A. Évolution de la pensée au sujet du développement

Le développement peut être considéré ... comme un processus permettant d'étendre les vraies libertés dont bénéficient les êtres humains... Malgré des améliorations sans précédent de la richesse globale, le monde contemporain refuse des libertés élémentaires à un grand nombre, peut-être même à une majorité, de personnes.

Amartya Sen¹

8. Les 20 dernières années ont vu une convergence de la philosophie en matière de développement en faveur du rôle central des droits de l'homme comme norme du développement humain, en mettant l'accent sur la réponse aux besoins fondamentaux et sur le développement des capacités humaines comme indicateurs de base du développement d'une nation. Cette approche envisage l'amélioration du bien-être des personnes et l'accroissement des choix qui leur sont proposés comme objectif central de développement². Dans le cadre de cette approche, des indicateurs macroéconomiques comme le produit national brut (PNB) sont considérés comme des composants essentiels du développement centré sur l'être humain, et non comme des objectifs du développement lui-même. Le mouvement féministe et d'autres mouvements visant à mettre un

terme à la discrimination et à protéger les groupes vulnérables, tant au niveau mondial que local, ont permis de maintenir l'accent mis sur les personnes.

B. Les enfants au centre

9. Le point de départ des stratégies internationales de développement qui insistent sur un développement humain équitable est de toute évidence les droits et le bien-être des enfants. Ce sont le développement individuel et la contribution sociale des enfants qui façonnent l'avenir du monde et c'est par les enfants qu'il est possible de rompre les cycles intergénérationnels de pauvreté, de discrimination et d'exclusion. Cette thèse figure parmi les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant; elle a inspiré le Sommet mondial pour les enfants; et est à l'origine du principe mondial « Les enfants d'abord » qui sert à orienter les politiques, l'affectation des ressources et les activités de programmes. Autre élément essentiel dans le domaine des droits et du bien-être des enfants, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979 et entrée en vigueur en 1981. Ensemble, ces deux traités établissent des normes universelles par rapport auxquelles il est possible d'évaluer les politiques et stratégies élaborées en faveur des femmes et des enfants, de définir des objectifs et de mesurer les progrès accomplis.

10. Les principes des deux conventions sont réaffirmés dans de nombreux programmes d'action et déclarations adoptés lors de conférences internationales organisées dans les années 90. La Déclaration et le Programme d'action de Vienne, adoptés en 1993 lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, insistent sur la nécessité de protéger les enfants dans diverses circonstances dangereuses et consacrent une section aux droits des enfants. La Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 a fixé de nouvelles normes pour la santé en matière de procréation des femmes et des filles. Le rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995 appelle à la promotion et à la protection de tous les droits fondamentaux des femmes et des filles et consacre une section à la petite fille. Le Sommet mondial pour le développement social de 1995 compte de nombreux renvois aux articles et principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, réaffirmant le droit à la santé, à l'éducation, à la nutrition, à l'assainissement et

à l'alphabétisation. Lors du premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales organisé à Stockholm en 1996, 120 gouvernements se sont engagés à oeuvrer pour l'élimination de l'exploitation sexuelle des enfants. En 1998, le Statut de la Cour pénale internationale a été adopté. Une fois ratifié, il entrera en vigueur et établira la compétence de la Cour dans les cas de génocide, de crime contre l'humanité et de crimes de guerre, ainsi que pour les situations de conscription forcée des enfants de moins de 15 ans et leur participation à des hostilités, aussi bien dans des conflits internationaux qu'internes. En 1999, 174 États membres de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont adopté à l'unanimité la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants, qui vise à mettre un terme aux pires formes de travail des enfants avec effet immédiat et à garantir que les enfants libérés de telles situations aient accès à une éducation fondamentale ou à une formation gratuites. La Convention engage également les États membres à identifier les enfants en danger et à prendre en compte la situation particulière des filles.

11. Des découvertes scientifiques influencent également la nouvelle logique en ce qui concerne les priorités du développement. Le lien crucial entre la santé maternelle et la survie des nourrissons est désormais un fait établi. On reconnaît davantage l'importance de l'allaitement et le rôle des micronutriments pour la survie de la mère et de l'enfant. Le développement des enfants et des adolescents est mieux compris. Il devient clair que les premières années de la vie d'un enfant sont la base d'une bonne santé physique plus tard et sont essentielles pour la formation d'émotions saines, d'aptitudes sociales et de développement intellectuel. La recherche a mis en évidence un lien étroit entre la qualité de vie dans la petite enfance et le comportement ultérieur qui nuit à la santé et à l'épanouissement de l'adolescent. Il est de plus en plus évident que l'épanouissement des adolescents dépend de l'existence de longues relations affectives avec les parents et d'autres adultes, ainsi que de l'accès à un environnement sûr, comme l'école, et à des occasions qui contribuent à leur bien-être au niveau individuel et dans le cadre de la communauté.

C. Changements sociaux, politiques et économiques

12. Le monde a connu des mutations profondes au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis le Sommet mondial pour les enfants. Pour la première fois dans l'histoire, on compte, dans le monde, davantage de citadins que de ruraux. L'éclatement de l'Union soviétique a provoqué un bouleversement politique et économique considérable. En Europe centrale et orientale, dans les États baltes et dans la Communauté d'États indépendants, on a assisté à une difficile transition de l'économie planifiée à l'économie de marché. Si l'Afrique a vu se multiplier les élections multipartites et disparaître la politique d'apartheid, de vastes régions du continent ont souffert de l'extension rapide du VIH/sida et des conflits, de l'accumulation de la dette, de la détérioration des services de base et de la lenteur de la croissance économique.

13. Tant les capitaux que l'information circulent désormais plus librement entre les pays. Les États s'ouvrent davantage au commerce, et de nombreux pays autrefois relativement fermés au commerce international, aux investissements et aux communications ont commencé à assouplir leur réglementation pour s'intégrer au réseau mondial des biens, de l'information, des services et des monnaies.

14. Les entreprises multinationales jouent un rôle grandissant sur les marchés mondiaux et dans la prise de décisions à l'échelle mondiale, tandis que l'influence de nombreux gouvernements s'est affaiblie. Par ailleurs, les nouvelles technologies de l'information permettent de diffuser des idées et des informations à des personnes et à des sociétés autrefois isolées.

15. Cette liberté de circulation des capitaux, des idées, des compétences techniques et de l'information a créé une richesse considérable et ouvert à certains des perspectives. En revanche, elle a également créé de nouvelles formes d'exclusion et d'inégalité à la fois entre les nations et au sein des nations. Dans *La situation des enfants dans le monde 2000*, on relève qu'en 1960 les 20 % les plus riches de la population mondiale se partageaient une part du revenu mondial 30 fois supérieure à celle des 20 % les plus pauvres; en 1997, la part du premier groupe était de 74 fois supérieure à celle du deuxième groupe. Entre 1994 et 1998, les 200 personnes les plus riches de la planète ont plus que

doublé leur capital net qui s'élève aujourd'hui à plus de 1 000 milliards de dollars³ (voir figure 1).

16. Dans les années 90, la démocratie, la prise de conscience des droits de l'homme et le respect de ces droits – généralement considérés comme des préalables à un développement socioéconomique durable – ont gagné du terrain. De plus en plus, les organisations de défense des droits de l'homme, les associations locales et les organisations non gouvernementales exigent des gouvernements qu'ils fassent preuve de transparence et qu'ils rendent des comptes. On demande avec insistance aux entreprises privées d'assumer une certaine responsabilité sociale. Des organisations de la société civile bien structurées et dynamiques sont devenues d'importants partenaires dans la vie sociale et politique des nations et aussi sur la scène internationale. Des associations d'enfants jouent un rôle grandissant au sein de leur société. En Colombie, par exemple, le Mouvement des enfants pour la paix a mobilisé un tiers de la population du pays âgée de 7 à 18 ans pour voter en faveur des droits à la survie, à la paix, à la famille et à la protection contre les mauvais traitements, incitant leur pays à redoubler d'efforts pour mettre un terme à la violence. Dans les plans de développement, l'élaboration des budgets et les dispositions fiscales, les gouvernements et les responsables commencent à tenir compte des risques qui pèsent sur l'environnement. Cette évolution ouvre de nouvelles perspectives dans les domaines du renforcement de la démocratie et de la réduction des disparités, de la pauvreté et de l'exclusion sociale, tout en favorisant la réalisation durable des droits de l'enfant et du développement humain.

D. La situation des enfants et des adolescents

Évolution

17. La situation des enfants et des femmes s'est considérablement améliorée dans le monde au cours de la décennie écoulée. Si l'on excepte deux gouvernements, tous les autres, soit 191, ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Entre 1990 et 2000, le nombre des États qui ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est passé de 98 à 165. On prend davantage conscience du fait que les droits et le bien-être des femmes revêtent une importance déterminante à la fois pour le développement humain et pour la réali-

sation des droits des enfants. Plus que jamais, il est évident que les inégalités manifestes entre les sexes, notamment dans les domaines social, économique et civique, ne se traduisent pas seulement par un refus de reconnaître les droits individuels des filles et des femmes; elles entravent aussi l'expression du potentiel humain dans son ensemble.

18. L'adoption généralisée des deux Conventions et leurs systèmes de rapports ont contribué à mieux recentrer les questions relatives aux enfants et aux femmes dans les débats publics et politiques. De nombreux États ont accepté les obligations qui en découlaient vis-à-vis des enfants et des femmes et ont amendé en conséquence les lois, les politiques, les procédures et l'affectation des ressources. Par exemple, par le biais de dispositions législatives récentes, le Japon a interdit la prostitution des jeunes de moins de 18 ans. En 1995, la Chine a promulgué une loi reconnaissant à tous les citoyens, sans distinction d'ethnie, de race, de sexe, d'âge, de profession ou de religion, le droit à l'éducation. Des dispositions législatives concernant spécifiquement les enfants ont été adoptées et promulguées dans de nombreux pays, dont le Botswana, le Honduras, le Kenya, la République dominicaine et le Royaume-Uni. Pour leur part, l'Afrique du Sud, l'Angola, le Brésil, l'Éthiopie, le Népal, la Norvège, l'Ouganda, le Paraguay et le Togo ont amendé leur Constitution pour intégrer au cadre juridique de leur pays la Convention relative aux droits de l'enfant. En Afrique du Sud et dans plusieurs autres pays, les autorités réorganisent le système de justice pour mineurs, en s'employant à traduire les enfants devant des tribunaux pour enfants plutôt que devant le système de justice pénale.

19. On dispose de meilleures données, ventilées par sexe et par âge, pour évaluer et observer la situation des enfants et des femmes. Ce qui, dans la Déclaration du Sommet mondial pour les enfants de 1990, apparaissait comme une vague référence aux « enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles » a, depuis, été reconnu comme l'incapacité des sociétés de protéger les enfants et les adolescents de facteurs de risques complexes. On s'attache désormais à donner tout son sens au principe de l'universalité des droits, qui se traduit notamment par le droit de tous les enfants à l'alimentation, aux soins de santé, à l'éducation de base, à la justice et à l'égalité. L'affirmation de ces principes d'égalité et d'universalité a permis de mieux faire valoir, dans de nombreuses stratégies nationales

de développement, les droits des catégories encore exclues et des familles vivant dans un dénuement extrême.

20. La vaccination a été l'un des principaux domaines où des progrès ont été accomplis depuis 1990, même si l'on a récemment observé des reculs dans certains des pays les plus pauvres. La vaccination permet d'éviter les deux tiers des décès liés au tétanos néonatal et 85 % des décès dus à la rubéole. La poliomyélite a été presque entièrement éliminée dans le monde, tout comme le ver de Guinée, qui a pratiquement disparu en Asie et dans une bonne partie de l'Afrique. La thérapie de réhydratation par voie orale est maintenant utilisée pour traiter la grande majorité des cas de diarrhée chez les enfants. Pour faire face aux affections respiratoires aiguës, qui sont la deuxième cause de décès chez les enfants après la diarrhée, on a engagé des programmes nationaux de lutte dans les deux tiers des pays où la pneumonie constitue un problème important. Des vaccins destinés à lutter contre les principales causes de la pneumonie infantile ont été mis au point et attendent l'élaboration de mécanismes de financement qui permettront de les mettre à la disposition des enfants qui en ont le plus besoin. Le nombre de personnes qui consomment du sel iodé a augmenté de 1,5 milliard, ce qui permet d'éviter chaque année l'arriération mentale chez 12 millions d'enfants. L'avitaminose A – dont la forme grave, qui entraîne la cécité permanente chez l'enfant, et la forme bénigne, qui augmente, chez les enfants, le risque de décès par suite de maladies communes – a reculé considérablement du fait de la mise en œuvre de programmes d'apport de suppléments à grande échelle.

21. Depuis que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF ont lancé, en 1992, l'Initiative des Hôpitaux amis des bébés, plus de 14 000 hôpitaux dans 132 pays ont reçu le label « ami des bébés », en application de directives détaillées aux termes desquelles les hôpitaux se sont vu confier notamment la tâche de soutenir l'allaitement maternel. Soixante et onze pour cent de la population mondiale a accès à une eau salubre, soit une progression de 10 % par rapport à 1990, et les programmes de développement ont commencé à refléter la prise de conscience de l'existence d'un lien fondamental entre la santé, l'eau salubre et l'assainissement.

22. Il existe une volonté politique croissante de donner acte et de s'attaquer à des formes de mauvais traitements et d'exploitation autrefois occultées, à savoir

notamment le travail des enfants, la vente et la traite des enfants et des femmes, la prostitution des enfants et leur enrôlement dans les forces armées, la violence sexiste, et la maltraitance, l'exploitation et le meurtre des femmes et des enfants dans les conflits. En témoignent les conférences mondiales sur l'exploitation sexuelle des enfants, le travail des enfants et les conflits, tout comme la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, adoptée par l'OIT en 1999. En 1996, Graça Machel a dirigé une étude novatrice intitulée « Impact des conflits armés sur les enfants », et en 1997, un Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants dans les conflits armés a été désigné.

23. En janvier 2000, un groupe de rédaction a mis au point un Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, qui porte l'âge minimum requis pour l'enrôlement obligatoire dans les forces armées et la participation directe aux hostilités. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme met un œuvre un « Projet contre la traite des personnes », et un projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, comportant un protocole additionnel sur la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants, est en cours d'élaboration.

Insuffisances

24. Cependant, les progrès sont insuffisants dans un certain nombre de domaines. Des avancées considérables ont été réalisées en matière de réduction de la mortalité infantile mais l'objectif du Sommet mondial à cet égard n'a été atteint que dans un tiers des pays en développement. De nombreux pays de l'Afrique subsaharienne connaissent des difficultés, à cause, en partie, des terribles incidences économiques et sociales du VIH/sida et de la persistance d'autres maladies évitables telles que le paludisme, la rougeole et le tétanos.

25. Il reste beaucoup à faire pour faire reculer la malnutrition infantile – près de 160 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent d'une forme grave ou modérée de malnutrition et 5 des 10 millions d'enfants qui souffrent d'une forme grave de ce phénomène meurent chaque année. L'un des indicateurs les plus importants de la malnutrition infantile est le rachitisme, qui est causé par la malnutrition maternelle et se manifeste souvent dès le stade foetal. Les enfants souffrant d'insuffisance pondérale à la naissance – ils sont

22,5 millions chaque année – ont 40 fois plus de chances de mourir au cours du premier mois de leur vie que les enfants ayant un poids normal. Ceux qui survivent risquent de rester rachitiques à vie.

26. Environ 585 000 femmes meurent chaque année de causes liées à la grossesse et 50 millions souffrent de blessures ou d'incapacités permanentes en raison de problèmes de santé survenus pendant leur grossesse ou à la suite d'un accouchement difficile. Les problèmes de santé survenus pendant la grossesse sont l'une des causes principales de mortalité chez les jeunes femmes de 15 à 19 ans, et les enfants de jeunes mères risquent davantage que les autres de souffrir d'insuffisance pondérale à la naissance et de mourir avant d'avoir atteint l'âge d'un an.

27. La pratique de l'allaitement maternel se répand considérablement dans certains pays tels que le Brésil, la République islamique d'Iran et la Zambie, depuis le lancement de l'initiative Hôpitaux amis des bébés et d'autres initiatives visant à protéger, appuyer et promouvoir l'allaitement maternel, mais elle continue à perdre du terrain dans de nombreux pays. L'UNICEF estime qu'en 1999, 44 % seulement des nouveau-nés du monde entier étaient nourris exclusivement au sein maternel au cours des trois premiers mois de leur vie. Seuls 20 pays ont adopté des lois incorporant toutes les dispositions du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, qui invite les fabricants et les distributeurs de ces substituts à ne pas en fournir gratuitement ou à faible coût à des organismes de santé publique.

28. L'accès à l'enseignement primaire – en particulier, pour les filles et d'autres groupes exclus – ne progresse pas au même rythme que l'accroissement démographique. Quelque 130 millions d'enfants, dont 60 % de filles, ne bénéficient d'aucun enseignement primaire et la qualité de l'enseignement dispensé aux enfants scolarisés ne s'est pas beaucoup améliorée. Dans les pays en développement, en particulier, les programmes scolaires ne sont pas adaptés aux besoins des enfants, les enseignants sont mal rémunérés, la supervision et la formation sont insuffisantes, le milieu scolaire n'est pas propice à l'apprentissage et le taux d'abandon des études est élevé, ce qui entraîne une perte de ressources humaines et financières. Dans de nombreuses régions où la quasi-universalité de l'accès à l'enseignement primaire est acquise, il faut en moyenne neuf ans à un enfant pour arriver au terme des six années du cycle de ce type d'enseignement.

29. Au moins 250 millions d'enfants de 5 à 14 ans travaillent dans des conditions relevant de l'exploitation. D'autres enfants, dont on ne connaît pas le nombre, essentiellement des filles, travaillent de longues heures chez eux tous les jours; ils n'ont pas le temps d'aller à l'école et ne sont pas encouragés à y aller.

30. Environ 1,4 milliard de personnes ne disposent toujours pas d'eau potable et, parmi celles qui en disposent, des millions doivent se la procurer à des sources très éloignées de leur habitation. Certaines études montrent que plus ces personnes – généralement, des filles et des femmes – doivent aller loin pour chercher de l'eau, moins elles en utilisent et moins elles peuvent apporter de soins à leur hygiène. Plus intolérable encore, peut-être, est le fait que 2,5 milliards de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès à des moyens d'assainissement adéquats. Si des mesures ne sont pas prises rapidement, ce chiffre dépassera les 4,5 milliards au cours des 20 prochaines années. La plupart des personnes concernées vivent dans les zones rurales des pays en développement, où moins d'un cinquième de la population a accès à des moyens d'assainissement, mais à l'avenir, ce seront surtout les pauvres des grandes villes qui seront touchés.

31. Un peu partout dans le monde, les réserves des nappes phréatiques diminuent parce qu'on les exploite à l'excès à des fins agricoles et industrielles. L'insuffisance de la qualité de l'eau est un problème de plus en plus grave et répandu. La pollution des sources de surface et des sources souterraines par des pesticides et des produits industriels pose des problèmes et la salubrité des ressources en eau est de plus en plus souvent compromise par des contaminants tels que le fluor et l'arsenic. Pour des millions d'enfants pauvres, la conjugaison de facteurs tels que l'insuffisance de la ration alimentaire, le manque d'eau potable et de moyens d'assainissement sûrs et l'insuffisance de l'accès à des services sanitaires est fatale.

32. Enfin, les facteurs sociaux et culturels de la discrimination qui frappe les femmes et les enfants restent très agissants et les valeurs et les comportements discriminatoires à l'égard de ces derniers n'ont guère évolué.

III. Bilan de l'expérience acquise

33. L'expérience acquise ces 10 dernières années et l'analyse qui en a été faite confirment le bien-fondé des approches du développement adoptées antérieurement et permettent de les affiner. L'une des grandes leçons des années 90 est que le changement est possible et que la défense des droits des enfants constitue un bon moyen de le favoriser. Ces années ont aussi montré qu'il est nécessaire de s'intéresser à tous les enfants et à tous les droits et que cela exige de la détermination, de la volonté politique et des ressources; que même les problèmes qui semblaient auparavant inextricables peuvent être résolus; et que les approches verticales et les interventions ciblées permettent souvent d'obtenir rapidement de bons résultats, la durabilité de ces résultats restant cependant souvent problématique. On comprend mieux aussi aujourd'hui comment certains pays ont permis à la majeure partie de leur population de sortir de l'ornière de la pauvreté et accomplissent de grands progrès sur la voie du développement humain en une génération. Les mesures qu'il faudra prendre à l'avenir en faveur des enfants doivent s'inspirer de toutes ces données d'expérience.

A. Services sociaux de base universels

34. Plusieurs principes d'action sociale se sont dégagés de l'expérience de pays qui ont réussi à progresser rapidement sur le plan social en dépit d'un développement économique insuffisant. L'ouvrage publié en 1997 sous le titre « Development with a human face » (Un développement à visage humain) cite 10 pays qui ont beaucoup progressé en une génération dans le domaine du développement humain en se fixant des priorités sociales indépendantes de leur développement économique⁴. Ces pays considèrent que l'accès universel aux services sociaux de base doit être une priorité; investissent proportionnellement davantage dans ces services que d'autres pays, considérant que les investissements dans l'éducation et la santé conditionnent le développement durable; dépensent judicieusement les ressources dont ils disposent et maintiennent leurs priorités sociales lorsque leur croissance économique donne des signes de faiblesse.

35. Ils considèrent également qu'il faut accorder une attention particulière aux plus pauvres et aux plus vulnérables et qu'il est indispensable pour leur développement humain d'aider les femmes à exercer leurs

droits. Les investissements dans l'éducation y précèdent souvent une importante réduction du taux de mortalité infantile ou coïncident souvent avec elle. L'éducation des filles s'est souvent révélée très importante à cet égard, l'éducation donnant aux jeunes femmes la confiance en elles dont elles ont besoin pour défendre leurs intérêts et les aidant à assumer leur rôle de mère. Les recherches réalisées montrent que les femmes qui ont de l'instruction se marient à un âge plus avancé, espacent mieux leurs grossesses, cherchent à faire soigner leurs enfants par des professionnels de la santé lorsqu'ils sont malades, leur dispensent de meilleurs soins et sont mieux à même de contrôler leur état nutritionnel, toutes choses qui permettent aux enfants d'avoir une meilleure scolarité⁵.

36. Les économistes commencent aussi à reconnaître que le statut des femmes dans le ménage influe sur les enfants. Des études réalisées au Brésil et au Royaume-Uni montrent que lorsque les femmes exercent un contrôle sur les revenus du ménage, la situation des enfants s'améliore sur les plans de la nutrition et des soins de santé⁶. En d'autres termes, plus les femmes jouent un rôle important dans la prise des décisions, en particulier celles concernant les dépenses du ménage, plus leurs enfants ont des chances de mieux se porter. Les mesures qu'il faudra prendre à l'avenir en faveur des enfants devront donc tenir compte du fait qu'il faut élargir l'accès des femmes à l'éducation, à l'emploi et aux services de santé en matière de reproduction pour qu'elles puissent mieux faire entendre leur voix dans le ménage.

B. Développement centré sur l'homme

37. Ce que l'on a surtout retenu de la décennie écoulée, c'est que des problèmes sociaux complexes comme la mortalité maternelle, la malnutrition, le manque d'hygiène, l'assainissement, le VIH/sida et la violence doivent être abordés sous plusieurs angles avec la participation des groupes déshérités et vulnérables comme partenaires. Le travail d'assainissement par exemple s'est révélé plus difficile que prévu, et les solutions techniques ont fait défaut. Ce n'est qu'en comprenant l'interaction entre l'eau potable, l'assainissement et la santé que les populations feront de l'assainissement une priorité. Or, dans tous les pays en développement, l'expérience montre qu'il est difficile d'y arriver tant que les personnes qui vont chercher l'eau et qui utilisent les installations – les femmes et les filles en parti-

culier – ne participeront pas à la planification, à l'exploitation et à l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Une des tâches primordiales des pouvoirs publics est de trouver un moyen efficace d'associer les femmes et les jeunes aux programmes visant à assurer leur mieux-être.

38. Selon des indications recueillies récemment, les modes de prévention les plus efficaces contre le VIH/sida ont été retrouvés notamment au Sénégal, en Thaïlande, en Ouganda et en Zambie où des stratégies multiformes accompagnées d'un message systématique ont été utilisées et où des volets spéciaux sur le VIH/sida ont été incorporés aux programmes d'enseignement général. Le simple fait de fournir aux populations des informations sur le VIH/sida ne suffit pas. Pour être efficace, il faut que la campagne de sensibilisation s'appuie sur des éducateurs dotés des ressources financières et des compétences nécessaires et soit axée sur les comportements, les valeurs et les connaissances psychosociales, notamment la prise de décisions et le contact.

39. L'expérience montre qu'il appartient avant tout aux pouvoirs publics d'assurer aux couches déshéritées les services sociaux de base, notamment le droit à des services d'enseignement fondamental et de soins de santé primaires. Ils doivent également prendre l'initiative d'effectuer les réformes juridiques et administratives nécessaires; d'établir la primauté du droit; et de créer les conditions favorables à l'instauration de l'égalité, à la participation, à la paix et à la sécurité. En somme, ils doivent s'engager à créer les structures nationales leur permettant de rendre compte de leur gestion, ce qui crée un espace favorable à des initiatives de la société civile et à la participation des collectivités à la prise de décisions qui touchent leur vie.

IV. Problèmes d'avenir

40. L'humanité se heurte à d'énormes difficultés à l'aube du XXI^e siècle. La pauvreté s'accroît dans le monde et l'écart entre riches et pauvres ne cesse de se creuser; les conflits et la violence prolifèrent; le VIH/sida se propage dangereusement; et la discrimination continue de se manifester sous diverses formes, notamment à l'égard des femmes et des filles. Il faut que des mutations en profondeur interviennent dans toutes les sociétés pour que le respect des droits de l'enfant puisse être assuré et qu'un ordre éthique mon-

dial en faveur des enfants et des adolescents puisse s'instaurer.

A. Pauvreté

Tandis que 1 500 milliards de devises sont échangés chaque jour sur les marchés mondiaux, plus de 1,2 milliard d'habitants de la planète, dont plus de 600 millions sont des enfants, vivent avec moins d'un dollar par jour.

*La situation des enfants
dans le monde 2000⁷*

41. Les enfants sont les plus touchés par la pauvreté qui ne saurait être déterminée uniquement par des indicateurs économiques. La pauvreté a un effet débilissant sur les esprits et les corps des enfants, perpétuant ainsi la marginalisation sociopolitique, la malnutrition, la mauvaise santé et le manque de possibilités d'obtenir une éducation et de gagner sa vie. Pour enrayer ce cycle qui se perpétue de génération en génération, il faut que tous les enfants aient accès à des services sociaux de base de qualité et puissent être impliqués, apprendre et grandir comme des enfants. Dans les pays en développement, ces services sont essentiels à la survie et au développement des enfants issus de milieux déshérités. Pourtant, la plupart d'entre eux n'investissent pas assez dans ces services.

42. Le lourd fardeau de leur dette extérieure en est l'une des causes. Les deux tiers des pays ayant fait l'objet en 1998 d'une étude de l'UNICEF et du Programme des Nations Unies pour le développement consacraient plus de ressources au service de leur dette extérieure qu'aux services sociaux de base, et dans certains cas, trois à cinq fois plus. C'est non seulement moralement injuste, mais économiquement insensé⁸, que des millions d'enfants n'aient pas accès à une éducation de base, à des soins de santé primaires, à une alimentation suffisante et à de l'eau potable⁹ (voir figure 2).

43. L'Initiative en faveur des pays lourdement endettés, lancée en 1996, tente de remédier au problème de la dette, mais sa mise en oeuvre a été extrêmement lente. Pour que la nouvelle initiative réussisse, les pays industrialisés et les institutions financières internationales doivent consacrer des ressources supplémentaires à l'allègement de la dette. Elle ne saurait être financée à partir de l'aide publique au développement (APD) dont le volume est déjà faible.

44. L'APD, en tant que part du PNB des donateurs réunis, a continué de baisser pendant près de deux décennies et bien qu'ayant légèrement augmenté en 1998, s'élève à moins du tiers de l'objectif de 0,7 % du PNB fixé par l'ONU. Depuis 1992, le montant absolu de l'APD a considérablement baissé. Les flux de capitaux privés nets ne sauraient se substituer à l'APD car rares sont les fois où les pays les plus nécessiteux et leurs couches les plus déshéritées en bénéficient (voir figure 3).

45. La pauvreté ne se limite pas aux pays en développement. Certes la situation y est plus grave, mais de plus en plus d'enfants des pays industrialisés en sont atteints et n'ont pas accès à des services sociaux de base. Une étude effectuée en 1999 par exemple montre que dans la ville de New York 74,9 % des enfants d'origine hispanique vivent dans la pauvreté contre 21,6 % des enfants blancs⁹. On observe les mêmes disparités dans de nombreux pays industrialisés.

B. Conflits armés et autres types de violence

Les conflits armés font plus de morts et de blessés parmi les enfants que parmi les militaires.

Graça Machel¹⁰

46. La violence, les sévices et l'exploitation sont des phénomènes planétaires. Depuis 1990, plus de 2 millions d'enfants ont été tués et plus de 6 millions blessés ou mutilés lors de conflits armés. Ils vivent parmi des champs de mines dans pas moins de 60 pays et plus de 10 000 sont tués ou mutilés par les mines chaque année. Les sévices sexuels sont de plus en plus utilisés contre les adolescentes et les femmes comme politique systématique de guerre.

47. Depuis la Seconde Guerre mondiale, 130 des plus de 150 grands conflits ont eu pour théâtre le monde en développement. Nombre de ces conflits sont de faible intensité, des conflits internes interminables qui font rage dans les rues des villes et les sentiers des villages, où l'on fait à peine une distinction entre les combattants et les non-combattants. La vente d'armes et le trafic de drogue – qui rapportent environ 800 milliards de dollars et 400 milliards de dollars respectivement – ont été florissants au cours des 10 dernières années et ont entraîné la multiplication de ces conflits¹¹. La fa-

brication d'armes légères bon marché a permis d'utiliser plus aisément des enfants comme soldats et comme trafiquants d'armes et de drogues. Les armes légères et les mines terrestres sont responsables de la plupart des victimes de guerre des temps modernes.

48. La guerre force des millions d'individus à quitter leur foyer. Le nombre de réfugiés à travers le monde est passé de 2,4 millions en 1974 à 17 millions en 1991 et au chiffre record de 27 millions en 1995. Le nombre est tombé à 21,5 millions en 1999, ce qui représente toujours néanmoins un individu sur 280 à l'échelle planétaire. Environ 30 millions de personnes – dont 80 % d'enfants et de femmes – sont déplacées dans leur propre pays. Le nombre total de personnes forcées d'abandonner leur foyer est donc d'environ 50 millions¹².

49. Environ 250 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent à temps plein ou à temps partiel rien que dans les pays en développement. À l'échelle mondiale, environ un million d'enfants intègrent le marché du sexe chaque année pour le profit et le plaisir d'adultes.

50. On ne dispose pas de beaucoup de données sur la violence dans le domaine privé. Toutefois, la violence au sein de la famille semble représenter la forme de violence la plus répandue contre les enfants et les femmes de par le monde.

51. La diminution du rôle de l'État a eu tendance à réduire la protection des enfants et des femmes au sein de la famille, de la communauté et sur le marché du travail. Les mesures ultérieures en faveur des enfants et des femmes devront préconiser le respect des lois et des normes nationales et internationales et le lancement de programmes publics et d'initiatives privées susceptibles de protéger ces groupes contre toute forme de violence et d'exploitation.

C. Discrimination

52. Le nombre de celles que Amartya Sen appelle les « femmes qui manquent à l'appel »¹³ est la preuve la plus flagrante de l'inégalité qui existe entre les sexes de par le monde. La recherche fait apparaître que si les hommes et les femmes bénéficient d'une nutrition et de soins de santé identiques, les femmes vivent en moyenne plus longtemps. On le constate en Europe et en Amérique du Nord où le taux de féminité de la population est de 1,05 ou plus. Cependant, M. Sen note qu'en Asie du Sud, en Asie de l'Ouest et en Chine, ce

taux tombe à 0,94. Il extrapole le nombre de femmes qui seraient en vie si les taux étaient plus élevés dans le monde et conclut que plus de 100 millions de femmes manquent à l'appel tout simplement parce que l'on néglige les femmes par rapport aux hommes¹⁴. Si les femmes sont les principales dispensatrices des soins aux petites filles et aux petits garçons, combien d'enfants manquent également à l'appel?

53. Au cours des 10 prochaines années, les mesures à prendre pour garantir la réalisation des droits des femmes et des enfants devraient promouvoir des changements aux échelons de l'individu, de la famille, de la communauté, de la nation et de ses institutions, ainsi qu'à l'échelon international. Elles devront également prendre en compte le fait que la discrimination sexuelle s'accompagne souvent d'une discrimination ethnique et religieuse, de la pauvreté et de l'exclusion sociale, y compris celle liée au VIH/sida. Ainsi, il est impossible de garantir l'accès égal des hommes et des femmes au revenu dans les communautés où l'investissement stagne en raison d'une discrimination multiforme (raciale, culturelle ou politique). Les groupes qui se heurtent à ces diverses formes de discrimination ont besoin que des changements interactifs s'opèrent de façon à être en mesure d'exercer leurs droits à des soins de santé de base, à l'éducation et à la participation à la vie de la société dans laquelle ils évoluent. Les enfants qui pâtissent de ce genre de discriminations ont besoin que des mesures spéciales de protection soient prises pour les aider à surmonter les obstacles immenses qui entravent leur développement.

54. La discrimination qui frappe les minorités, les populations autochtones et les migrants de par le monde persiste et, parfois, augmente. La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui se tiendra en Afrique du Sud en 2001, sera l'occasion de donner une nouvelle orientation à la lutte contre le racisme et d'autres formes d'exclusion au XXI^e siècle. Les débats et les résultats de la Conférence détermineront les interventions futures en faveur des enfants.

D. VIH/sida

55. La pandémie de sida a eu des incidences dramatiques sur la réalisation des droits des enfants et une influence considérable sur la trajectoire du développement humain dans les années 90. Plus de 16 millions d'individus dans le monde sont morts du sida. Chaque

jour, 8 500 enfants et jeunes gens sont contaminés par le virus et 2 500 femmes en meurent. Trente-trois millions six cent mille individus sont séropositifs, dont deux tiers en Afrique où, contrairement au reste du monde, les femmes contaminées sont plus nombreuses que les hommes. À moins de mesures énergiques, certaines régions d'Afrique (comme le Nigéria) et d'Asie (comme l'Inde) où la prévalence du VIH/sida est relativement faible, pourraient bientôt être aussi touchées que l'Afrique australe.

56. À la fin de 2000, 13 millions d'enfants – dont la majorité vivent en Afrique – auront perdu l'un de leurs parents, voire les deux, en raison du sida. Le cauchemar de ces enfants commence par le spectacle de leurs parents mourants. Ils risquent ensuite de pâtir des préjugés et de la négligence de leurs tuteurs et de la communauté. Les enfants orphelins du sida souffrent presque invariablement plus que les autres enfants de malnutrition, d'un retard de croissance et d'analphabétisme, et ils sont plus exposés à la maladie et à la mort – bien sûr, certains de ces enfants sont eux-mêmes contaminés par le VIH. L'épidémie du sida a atteint des proportions mondiales, mais aujourd'hui les pauvres en sont les principales victimes – 95 % de l'ensemble de la population contaminée par le VIH vit dans les pays en développement. C'est la maladie de la pauvreté, de l'ignorance et de la discrimination sexuelle, et ce sont les femmes et les enfants pauvres qui en pâtissent le plus.

E. Création d'un environnement propice

57. La tâche des dirigeants politiques et de la société est de briser le cercle vicieux de la pauvreté qui perpétue les maladies chroniques, la malnutrition, les problèmes de croissance chez l'enfant et les problèmes de santé chez la femme d'une génération à l'autre. Les enfants sont plus nombreux que par le passé à survivre à la petite enfance, mais ce progrès est rapidement compromis par le VIH/sida. La pauvreté et le dénuement qui menacent leur croissance et leur développement ont à peine évolué et, dans de nombreux cas, se sont aggravés. En outre, tandis que la connaissance que l'on a de l'origine de la discrimination sexuelle et de l'inégalité entre les sexes a beaucoup progressé au cours des 30 dernières années, la situation des petites filles et des femmes se détériore dans de nombreux endroits du monde.

58. Partant, il est nécessaire de recentrer les travaux sur la survie de la mère et de l'enfant – premier stade de l'épanouissement de l'être humain. Mais les initiatives futures doivent dépasser ce premier stade. Les programmes sectoriels consacrés à la santé, à l'éducation de base et à l'eau salubre doivent chercher des moyens plus efficaces de toucher les enfants, les adolescents et les familles qui demeurent exclus. L'accès à la formation et la possibilité de prendre des décisions et de contrôler les ressources aux échelons du ménage et de la communauté, notamment pour les femmes, sont autant de facteurs essentiels qui permettent aux familles pauvres d'améliorer leur situation. Si l'on n'élargit pas le champ des programmes d'aide sociale de façon à inclure des stratégies qui permettent aux pauvres d'améliorer leurs conditions de vie, les perspectives de développement humain durable et d'intégration des pauvres dans l'économie mondiale demeureront limitées.

59. Dans l'optique d'une approche en matière de développement fondée sur le respect des droits de l'homme, il est impératif de reconnaître l'existence des familles et des communautés pauvres et de les considérer comme des partenaires de développement indispensables. S'agissant notamment des femmes et des enfants, il importe au premier chef de prendre des initiatives aux échelons du ménage et de la communauté, complétées par un appui et des services extérieurs, si l'on désire améliorer leur situation et préserver leurs droits. La capacité de la famille à protéger et à subvenir aux besoins de l'enfant suffit généralement à décider du bien-être de celui-ci. Partant, les stratégies futures doivent chercher les moyens efficaces d'établir le lien entre les activités sectorielles nationales et les initiatives communautaires.

60. Les pays doivent faire en sorte de créer un environnement national propice à la réalisation des droits de l'enfant, en élaboration des politiques et des programmes appropriés, notamment un cadre législatif conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il importe également qu'ils aient des politiques nationales bien conçues et des institutions solides qui donnent la priorité aux besoins des enfants, des adolescents et des femmes et qui valorisent et préservent leurs droits. Il est nécessaire que la mobilisation et l'allocation des ressources nationales correspondent aux besoins des enfants, que la société civile participe activement à

l'initiative et qu'aux structures décentralisées reviennent la responsabilité, l'autorité et la capacité nécessaires pour gérer les services et répondre aux besoins de base des enfants.

F. Renforcement de la participation

61. La participation est essentielle à l'approche en matière de développement humain, si l'on veut élargir les choix des populations et aider à l'épanouissement des individus. Parallèlement, la participation mène également au développement. Les enfants et les adolescents ne se développent pas en demeurant passifs. Seule la participation leur permet d'acquérir un savoir et des compétences, d'avoir des aspirations et de prendre confiance en eux. La participation diffère selon les capacités en évolution de chacun, mais tous les enfants peuvent participer de diverses manières, dès leur plus jeune âge. Plus un enfant participe efficacement, plus il développe son expérience, ses compétences et sa confiance. De même, ces atouts lui permettent de participer plus efficacement, de l'enfance à l'adolescence et au-delà. Pour promouvoir une participation efficace, il est nécessaire de débiter le plus tôt possible au stade de l'enfance, en socialisant l'enfant et en lui prodiguant les soins dont il a besoin, qui respectent ses droits et le poussent à explorer, poser des questions et devenir responsable.

62. La promotion de la participation des enfants et des adolescents nécessite également la création d'« espaces » où l'information est accessible et où leurs opinions sont appréciées à leur juste valeur, écoutées et influentes. Pour ce faire, il faut accroître la participation de l'enfant au sein de la famille, de l'école et de la communauté dans son ensemble. Il est également essentiel de promouvoir l'accès à l'information et de donner toutes leurs chances aux enfants les plus défavorisés et marginalisés – autant qu'aux enfants les plus favorisés – d'être entendus.

V. Futures initiatives en faveur des enfants

63. Pour l'essentiel, les violations des droits de l'enfant ont des causes qui ne dépendent pas du tout des enfants eux-mêmes; c'est pourquoi les efforts doivent porter non seulement sur les facteurs immédiats mais également sur les causes plus générales des pro-

blèmes qui touchent les enfants. Les futures initiatives doivent avoir en vue des sociétés soucieuses de l'intérêt des enfants, où tous les secteurs contribuent à la création de vastes alliances oeuvrant pour le respect des droits de l'enfant. Elles doivent encourager les enfants à se sentir concernés et à jouer un rôle dans la vie sociale et culturelle de leurs collectivités, ainsi que dans les décisions qui ont des répercussions sur leur vie. Les adolescents, en particulier, doivent contribuer à l'élaboration de solutions aux problèmes de société. Les futures initiatives devront tenir compte du principe des « Enfants d'abord » et viser à ce que la plus grande part possible des ressources sous toutes leurs formes serve à défendre les droits de l'enfant, et en premier lieu de son droit à survivre et à s'épanouir.

64. L'orientation que l'on adoptera dans la recherche de progrès en matière de développement humain des enfants et des adolescents – progrès qui permettront de rompre le cercle vicieux de la pauvreté – devra se fonder sur la connaissance des étapes déterminantes de la vie des enfants, de la naissance à l'adolescence. Certaines interventions particulières peuvent faire une grande différence dans leur survie, leur santé, leur croissance physique et leur développement social et intellectuel, et les sociétés doivent répartir différemment leurs investissements en vue d'agir sur le cours du développement humain aux moments les plus propices.

65. Dans l'état actuel des connaissances et compte tenu des enseignements tirés des programmes antérieurs, on peut définir trois grands domaines appelant en priorité l'attention mondiale. L'orientation choisie, qui tient compte des principes qui fondent les droits de l'enfant et de l'expérience des modalités les plus indiquées dans le cas des enfants, visera à susciter une volonté mondiale et la création de vastes partenariats qui permettront de donner à tous les enfants :

a) Un bon départ dans la vie, l'entretien et l'éducation, des soins et un environnement sûr où ils pourront survivre, jouir d'une bonne santé physique, d'un éveil intellectuel et d'une sécurité affective et devenir aptes à la vie sociale et l'apprentissage;

b) La possibilité d'avoir une éducation de base complète de bonne qualité;

c) Pour les adolescents, la possibilité de réaliser toutes leurs potentialités dans un environnement sûr et stimulant qui leur donne les moyens de jouer un rôle dans leurs sociétés et d'y apporter leur contribution.

A. Un bon départ dans la vie pour tous les enfants

66. La santé de la mère et les premières années de la vie revêtent une importance extrême pour le développement cognitif et affectif, la survie et la croissance physique d'un enfant. Le développement d'un enfant comporte des périodes déterminantes pour ses capacités d'attachement affectif, d'acquisition du langage et d'apprentissage en général. Bien que tout le monde soit capable de rattraper des occasions manquées, les effets cumulés de la malnutrition, de l'insuffisance des soins de santé, de l'absence d'eau salubre, de l'insuffisance de l'assainissement, des dangers liés à l'environnement, de l'absence de stimulation et de mauvais traitements physiques ou affectifs subis au cours de l'enfance peuvent avoir des conséquences à long terme pour les individus et les sociétés.

67. Un bon départ dans la vie dans un milieu familial favorable constitue la pierre angulaire de la future croissance et du futur développement d'un enfant. Toutefois, l'épanouissement d'un enfant se passe différemment suivant les cultures et les stratégies adoptées doivent respecter la diversité et le contexte culturel des soins donnés aux enfants, tout en répondant aux besoins sanitaires, nutritionnels, affectifs, sociaux et intellectuels de leur épanouissement.

68. La survie et le développement optimal des nourrissons et des enfants exigent que tous les enfants soient désirés et aient une mère assez âgée pour avoir des enfants en bonne santé et assez mûre pour en prendre soin. Toutes les futures mères, y compris les adolescentes, quelles que soient leur condition sociale et leur appartenance culturelle, doivent avoir accès à des soins de santé, à une nutrition et à une aide au foyer de bonne qualité pendant la grossesse, l'accouchement et l'allaitement. Les mères doivent être encouragées à nourrir leurs enfants exclusivement au sein pendant quatre à six mois, puis à introduire d'autres aliments appropriés ensuite. Elles doivent avoir le temps de s'occuper d'elles-mêmes et de gagner leur vie. Les hommes doivent prendre part aux responsabilités ménagères et familiales.¹⁵

69. Les enfants doivent avoir accès à des services de santé de bonne qualité, qui offrent des vaccinations et des apports complémentaires de micronutriments et mettent l'accent sur la lutte contre la pneumonie, la diarrhée, le paludisme et la malnutrition. Il faut aider les collectivités qui luttent contre le VIH/sida à main-

tenir les soins, les services et la protection dont les jeunes enfants ont besoin. Il faut aider les parents et les autres personnes s'occupant d'enfants à dialoguer avec les enfants, à les encourager à jouer, à avoir des échanges et à apprendre dès leur jeune âge, ce qui facilite leur développement psychosocial. L'apprentissage de l'égalité des sexes et du respect des droits de tous les individus doit commencer dès le plus jeune âge et constituer un volet essentiel de l'éducation des parents, des enseignants et des personnes qui s'occupent d'enfants, à toutes ses étapes. Ceux-ci, de même que les responsables gouvernementaux, doivent montrer de l'intérêt pour chaque enfant et le respecter, défendre et promouvoir le bien-être des garçons et des filles, et encourager les comportements non violents et soucieux de l'égalité des sexes. Les enfants doivent subir des examens périodiques en vue du dépistage précoce des problèmes liés au développement, avoir une nourriture et des apports en micronutriments suffisants et pouvoir vivre et grandir dans un environnement propre, sûr, où ils ne subissent pas de mauvais traitements et qui présente les conditions voulues de salubrité.

70. Ces aspects des soins dont un enfant a besoin pour survivre, grandir et s'épanouir s'inscrivent tous dans le processus complexe de la mise en valeur des potentialités humaines. Ils se renforcent mutuellement – chacun d'eux étant indispensable –, créant ainsi l'effet de synergie nécessaire pour qu'au cours de ses premières années de vie, un enfant connaisse la santé et des conditions propices à un développement humain optimal.

71. S'occuper du développement cognitif et psychosocial des enfants implique de permettre aux familles de créer un environnement stimulant et chaleureux, avec une ou des personnes s'occupant de manière durable des enfants. Cela suppose de protéger les enfants contre les mauvais traitements, la violence, l'exploitation sexuelle et économique et d'aider les familles à s'occuper des enfants handicapés. Cela signifie mettre les garçons et les filles sur un pied d'égalité pour ce qui est de l'inscription et du traitement dans des programmes d'accueil communautaires ou dans des écoles qui soient accueillantes pour les enfants. Cela signifie également enseigner aux enfants des bonnes habitudes d'hygiène dès leur jeune âge.

72. Donner à un enfant l'environnement et les infrastructures matérielles nécessaires à son développement signifie veiller à ce qu'il vive dans un milieu ayant une alimentation suffisante en eau salubre et en combusti-

ble et des toilettes accessibles et utilisables. Cela signifie également prévoir un cadre de vie propre et des espaces pour jouer en toute sécurité pour les jeunes enfants, se laver les mains à l'eau et au savon et veiller à l'hygiène de la nourriture. Cela suppose d'avoir accès à des moustiquaires traitées à l'insecticide pour lutter contre le paludisme et de protéger tous les enfants contre les accidents, les empoisonnements et les risques créés par les polluants de l'environnement. Des filets de protection sociale et économique doivent être prévus là où les réseaux familiaux ne suffisent pas. Il faut également mettre en place des programmes familiaux et communautaires de soins et d'éducation des enfants.

73. Le dernier volet dans la recherche des meilleurs soins pour les nourrissons et les jeunes enfants consiste à améliorer les connaissances, les compétences et les comportements chez les personnes qui s'occupent d'eux et dans la société. Autrement dit, il faut engager les familles dans un processus d'apprentissage théorique et pratique pour qu'elles puissent donner aux enfants, à la maison, des soins qui favorisent leur développement physique, affectif, social et cognitif. Cela signifie veiller à ce que les valeurs et les comportements ayant cours dans les collectivités soient favorables aux femmes et aux enfants et aident les familles à élever les enfants de façon responsable. Cela signifie également veiller à ce que les collectivités connaissent les risques propres aux femmes en âge d'avoir des enfants, leurs droits et leurs besoins et facilitent les mesures visant à donner aux femmes, en particulier aux femmes enceintes et à celles qui allaitent, des services de santé. Tout ce que l'on sait aujourd'hui concernant la pauvreté confirme que les sommes investies dans l'amélioration de la condition des enfants pauvres reviennent multipliées au centuple sous la forme de meilleurs résultats dans le domaine de l'éducation, d'une productivité accrue et de dispositions d'esprit constructives plus tard dans la vie.

B. Une bonne éducation de base pour tous les enfants

74. Le fait d'assurer à tous les enfants l'accès à une éducation de base de bonne qualité, et de voir ce qu'ils la complètent contribuera aussi de façon importante à briser les cycles de misère et de pauvreté, de discrimination et d'exclusion. Une éducation de base de bonne qualité donne aux enfants la possibilité de se dévelop-

per pleinement et les aide à profiter de tous leurs autres droits.

75. De nombreux facteurs contribuent à priver les enfants de l'exercice de leur droit à une éducation de base, notamment l'absence de leadership national, d'engagement politique et de soutien financier. L'exercice du droit à une éducation de base est aussi entravé par la pauvreté et les inégalités endémiques, par la discrimination et l'exclusion, surtout en ce qui concerne les distinctions fondées sur le sexe, par les déficiences d'alimentation et par le mauvais état de santé des enfants à l'école, par l'absence de protection des enfants en danger, par la guerre et les conflits civils, par le délaissement des jeunes enfants et les conséquences du VIH/sida.

76. Cependant, l'éducation de base est reconnue comme un droit et elle est essentielle au développement des individus et des nations. Le respect du droit à l'éducation est la responsabilité collective de toutes les sociétés : familles et collectivités, et de tous les secteurs, dirigeants et prestataires de services. L'éducation des enfants sous-entend que l'on tienne compte de leur vie dans sa totalité, de leurs besoins multiples et du contexte complexe de la famille et de la collectivité dans lequel ils vivent. Les systèmes d'éducation devraient être souples tout en respectant un objectif de qualité. Les écoles doivent devenir des établissements où règnent les bonnes pratiques.

77. Les mesures à prendre à l'égard des enfants dans le domaine de l'éducation de base seront inspirées du mouvement de l'éducation pour tous (EFA) afin que tous les enfants aient accès à l'éducation et qu'ils complètent une éducation de base de bonne qualité. Les enfants devraient pouvoir apprendre dans un environnement qui soit respectueux de leur dignité, qui soit efficace et sain, où il soit tenu compte des sexospécificités, qui soit sécurisant et qui permette aux enfants de s'exprimer et de prendre part au processus d'apprentissage. L'éducation des filles est d'une importance primordiale; des efforts spéciaux devraient être faits à la fois pour améliorer le rôle de l'éducation dans la réduction des taux de propagation du VIH/sida et pour atténuer les conséquences de la pandémie du sida sur l'éducation.

78. Le premier but est de s'assurer que tous les enfants s'inscrivent à l'école et soient capables d'y rester jusqu'à ce qu'ils aient reçu une éducation de base de bonne qualité. Des mesures spéciales sont nécessaires

afin d'aider les enfants des groupes qui sont actuellement exclus et marginalisés (enfants pauvres, enfants au travail, enfants handicapés, enfants de minorités ethniques et enfants victimes de violence, de conflits civils ou du VIH/sida).

79. Le deuxième but important est d'assurer aux filles le libre accès, en toute égalité, à l'éducation et d'éliminer de l'école, des programmes et des systèmes d'éducation toutes les formes de discrimination liées au sexe. Pour cela, il faut établir un consensus à tous les niveaux de la société sur l'importance de l'égalité. Les mesures particulières à prendre comprennent l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe dans l'enseignement et l'apprentissage, l'intégration d'une perspective sexospécifique dans tout le système d'éducation, et la socialisation des garçons et des filles dans un contexte de respect de la dignité et de l'égalité des uns et des autres.

80. Le troisième but, la qualité de l'éducation, est de s'assurer que tous les enfants soient prêts pour l'école et que toutes les écoles soient prêtes pour eux. Cela veut dire qu'il faut concevoir des écoles qui sont axées sur l'enfant et qui tiennent compte de ses droits. Des écoles axées sur les droits témoignent des droits de chaque enfant et aident à respecter ces droits; elles permettent d'assurer l'intégration, le respect de la diversité et l'égalité de chances; elles sont axées sur l'enfant; elles tiennent compte des sexospécificités et elles témoignent d'un souci pour les filles; elles établissent, et évaluent, des objectifs d'apprentissage; elles garantissent aussi le respect des enseignants et fournissent à ceux-ci des possibilités de développement professionnel. Elles favorisent aussi la participation étroite de la famille et de la collectivité. Assurer la qualité de l'éducation veut aussi dire appuyer des programmes complets de soins pour les jeunes enfants afin que les écoliers soient bien nourris, complètement vaccinés et en bonne santé, et que, dans toute la mesure du possible, les enfants handicapés soient intégrés dans les écoles primaires ou dans des programmes d'éducation de base. Les écoles devraient avoir des instituteurs qualifiés et rémunérés adéquatement ainsi que les installations et les ressources nécessaires. Les instituteurs doivent avoir reçu une formation en méthodes d'apprentissage par la participation. Le milieu d'apprentissage doit être sécuritaire, non violent, et axé sur les enfants et on doit y tenir compte des sexospécificités. Il doit avoir des installations sanitaires et d'hygiène adéquates; il doit offrir des activités d'éveil

(santé et hygiène) axées sur la vie pratique; il doit aussi avoir des services de santé et de services alimentaires. Il y a aussi lieu de promouvoir la participation de l'enfant et l'établissement de partenariats écoles-parents-collectivités. Le programme d'études doit comprendre des objectifs d'apprentissage bien définis et du matériel didactique pertinent, qui tient compte des sexes et des spécificités et qui soit rédigé dans une langue que les enseignants et les enfants peuvent lire et comprendre. Finalement, il devrait être possible d'évaluer le taux d'apprentissage des enfants dans les programmes d'éducation de base par rapport à un niveau national d'apprentissage de base en matière de lecture, d'écriture, de calcul et de préparation à la vie active.

81. Le quatrième but principal est d'enrayer la propagation de la pandémie du VIH/sida étant donné que l'éducation dans un monde attaqué par le VIH/sida ne peut pas être la même que dans un monde sans sida. Des cours complets de prévention contre le sida devraient faire partie intégrante des programmes d'éducation nationale. Ils devraient comprendre l'élaboration et la réalisation de programmes de formation contre le VIH/sida axés sur la vie pratique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école, dès le niveau primaire. Cela toucherait aussi la réduction de conséquences du sida sur le système d'éducation lui-même. Cet élément n'est pas anodin : dans plusieurs des pays les plus touchés, le nombre d'inscriptions à l'école a diminué, le nombre de décrocheurs scolaires a augmenté et les milieux de l'éducation tentent de faire face à la désorganisation causée par la généralisation du VIH/sida parmi les instituteurs et le reste du personnel de l'éducation. Pour arriver à un contrôle constant du VIH/sida, il faut une analyse plurisectorielle de ses conséquences et l'élaboration de mesures à prendre qui soient bien intégrées, et interreliées et qui se renforcent mutuellement. À elle seule, l'école ne peut pas agir efficacement face aux défis que pose le VIH/sida. Les organisations de la société civile et les autres prestataires de services ont aussi des rôles clefs à jouer. Cependant, l'école est l'une de ces rares institutions qui a le rayonnement nécessaire et la possibilité de rejoindre toute la collectivité afin d'assurer une prévention efficace contre le VIH/sida et de réduire ses conséquences dans la communauté.

C. Permettre à tous les adolescents de se développer et de participer à la société qui est la leur

82. Les projections montrent que le nombre d'adolescents des pays en développement augmentera de façon importante au cours des 10 prochaines années, en grande partie grâce aux réussites dans le domaine de la survie de l'enfant depuis le Sommet mondial pour les enfants. L'adolescence offre les possibilités nombreuses d'avoir une influence sur l'avenir non seulement au niveau des individus mais aussi au niveau de pays tout entiers. Elle offre la possibilité de mettre fin aux cycles qui entravent le développement humain et le respect des droits de l'homme. Protéger les droits des adolescents et aider à maximiser la ressource qu'ils représentent pour leur famille et leur communauté peut aussi contribuer à rompre les cycles intergénérationnels de pauvreté, d'exclusion socioéconomique, de discrimination en fonction du sexe ou de l'origine ethnique, d'exploitation, de mauvais traitements et de violence. Cela peut aussi contribuer à éviter, voire à régler, un grand nombre de problèmes de santé et d'alimentation, notamment le VIH/sida, dont les conséquences frappent la présente génération et la génération suivante (par exemple les insuffisances pondérales à la naissance).

83. Afin de se réaliser pleinement et de profiter des résultats des programmes d'éducation de base et des programmes pour les jeunes enfants, les adolescents devraient pouvoir tirer profit d'une variété de politiques et de programmes destinés à les aider de quatre façons principales : assurer leur participation aux décisions qui ont des conséquences sur leur vie; leur fournir un milieu sécuritaire et favorable; développer leurs capacités et leurs valeurs, et voir à ce qu'ils aient accès à des débouchés et à des services de base.

84. Les adolescents devraient pouvoir acquérir les aptitudes nécessaires pour participer de façon significative aux décisions qui les concernent. Ils devraient jouer un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre de services de santé et de counselling axés sur les jeunes, d'écoles axées sur les enfants, de programmes d'émulation, ainsi que de programmes de divertissement et de nouvelles destinés aux jeunes. Ils devraient être encouragés à lancer des programmes et des activités, à s'appuyer les uns les autres et à prendre part à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de données sur le statut des adolescents aux niveaux infranational et na-

tional. Les adultes, notamment les parents et les prestataires de services, devraient pouvoir recevoir une formation destinée à renforcer les liens entre les adolescents et les adultes responsables du respect et de la protection de leurs droits. Les activités et les programmes existants destinés aux adolescents devraient être appuyés et, le cas échéant, reproduits et élargis. La contribution apportée par les adolescents à leur milieu devrait être reconnue et appréciée à sa juste valeur.

85. Les adolescents devraient vivre et apprendre dans des milieux sécuritaires et favorables, notamment les milieux immédiats que constituent la famille, les amis et les prestataires de services. Les adolescents devraient aussi bénéficier de politiques et de lois nationales et infranationales qui soutiennent et protègent leurs droits et de normes et valeurs sociétales qui leur soient favorables et obviennent aux pratiques établies défavorables au respect de leurs droits (par ex. les mariages précoces).

86. Les adolescents devraient pouvoir développer pleinement leurs aptitudes physiques, intellectuelles et psychosociales et acquérir des valeurs orientées vers l'équité, la paix, la tolérance, la justice et des relations hommes-femmes positives. Ils devraient avoir régulièrement accès à des informations pertinentes et fiables selon leur âge et leur sexe, qui portent sur un grand nombre de sujets et qui proviennent d'une variété de sources, notamment les parents, les camarades, les prestataires de services et les médias d'information et de divertissement. Ils devraient avoir la possibilité d'acquérir des connaissances pratiques, notamment en négociation, en résolution des conflits, en prise de décisions, en pensée critique, en communications, ainsi que d'autres aptitudes psychosociales. Ils devraient pouvoir avoir accès à des installations sportives et récréatives conçues en tenant compte des besoins particuliers des adolescentes et des adolescents handicapés. Ils devraient recevoir une formation civique et apprendre à gagner leur vie, avec l'appui de nombreux intervenants, notamment les parents, les instituteurs, les organisations de la société civile et le secteur privé. Ils devraient aussi apprendre le rôle de parents et le rôle de soignants et ils devraient avoir accès à des programmes de conseils et d'appui destinés aux adolescents, mariés ou non, qui sont des parents ou des soignants.

87. Les adolescents devraient avoir accès à une variété de débouchés et de services. Des services de santé et de counselling axés sur les jeunes devraient leur être

accessibles et leur fournir des soins de santé de qualité qui correspondent à leurs besoins physiques et psychosociaux. Ces services devraient porter sur une grande variété de questions de santé et de développement, notamment les maladies endémiques (comme la tuberculose et le paludisme), la santé mentale, l'alimentation, la santé génésique et devraient comprendre des services tests de sida facultatifs et confidentiels, ainsi que des services de counselling à ce sujet, pour les adolescentes et les adolescents, mariés ou non. Les gouvernements et les intervenants de la société civile devraient prendre des mesures pour protéger les adolescents contre la violence, les mauvais traitements et l'exploitation, notamment la publicité en faveur du tabac et d'autres substances illicites et engendrant la dépendance. Les adolescents devraient avoir accès à un système de justice réservé aux jeunes, qui vise à la fois la prévention de la délinquance, la justice réparatrice et la réinsertion sociale. Les adolescents plus âgés devraient avoir la possibilité de gagner leur vie sans être exploités ni mis en danger, d'une façon qui corresponde à leur état de croissance, et qui contribue à leur développement, et ils devraient être rémunérés adéquatement.

88. Aux adolescents qui n'ont jamais été à l'école ou qui ont décroché de l'école, notamment les adolescents défavorisés et marginalisés (y compris les adolescents handicapés et ceux qui sont frappés par le VIH/sida), il est important de fournir une seconde chance de recevoir une instruction. Il conviendrait de développer des programmes qui correspondent aux besoins psychologiques des adolescentes et des adolescents vivant dans des situations de conflit ou dans d'autres situations d'urgence, et aux besoins psychologiques de ceux qui subissent des mauvais traitements physiques et psychologiques. Il est important que les enfants de plus de 14 ans ne soient plus exposés à des conditions de travail dangereuses ou d'exploitation et il faut mettre fin au travail de tous les enfants de moins de 14 ans. Finalement, il existe un besoin de programmes destinés à promouvoir la réconciliation et la réinsertion des adolescents touchés par la guerre et d'autres formes de conflit et de violence, notamment les soldats, les porteurs et les esclaves sexuels. Les adolescents marginalisés, ceux qui sont soumis à la violence et aux mauvais traitements, et ceux qui vivent dans des situations de conflit ou d'urgence devraient avoir accès à des lieux sécuritaires : des endroits où il peuvent obtenir un soutien sans être jugés, trouver un abri et des informations, et, le cas échéant, développer leurs capacités et acqué-

rir la confiance en eux pour participer à l'élaboration de leur avenir.

VI. Réaliser des progrès sensibles en matière de développement humain en une seule génération

89. Cette vision de l'avenir prend racine dans la réalité d'un monde où l'on a accès à une quantité d'informations et à des ressources financières et technologiques sans précédent et où le consensus sur les normes éthiques et juridiques est plus fort que jamais. C'est aussi un monde où les enfants continuent de mourir et où persistent la pauvreté, la violence, les conflits, la discrimination entre les sexes et les maladies. Ces obstacles sont intolérables du point de vue éthique, mais ils ne sont pas insurmontables. Étant donné les ressources que le monde a à sa disposition, ce cercle vicieux de la pauvreté et de l'insuffisance du développement humain, qui conduit à la violation des droits de l'homme, peut et doit être brisé en une seule génération. Le monde doit axer son action sur les points où l'on peut escompter l'amélioration et l'impact les plus sensibles : le meilleur départ possible dans la vie pour les tout-petits; une bonne éducation de base pour tous les enfants; et un environnement propice à l'épanouissement personnel des adolescents.

90. Avec un appui constant et des interventions ciblées au profit des enfants de la petite enfance à l'adolescence, on peut accomplir des progrès énormes en une seule génération. La communauté internationale a les connaissances, les ressources financières et la technologie nécessaires. Il ne manque que la volonté politique. Il faut une conduite éclairée pour changer la situation des enfants et faire des progrès sensibles en matière de développement humain en une seule génération. Il est essentiel que les gouvernements agissent, mais ça ne suffit pas. D'autres acteurs doivent entrer en scène pour permettre aux enfants d'exercer leurs droits.

91. L'action en faveur des enfants et des adolescents suppose la création de partenariats entre les gouvernements, les organisations nationales et internationales, les organismes des Nations Unies, des organisations bilatérales et des organisations de la société civile. L'UNICEF a mené de larges consultations ces dernières années en vue d'élaborer les propositions formulées dans le présent rapport, de déterminer la manière dont les domaines de spécialité des différentes organisations

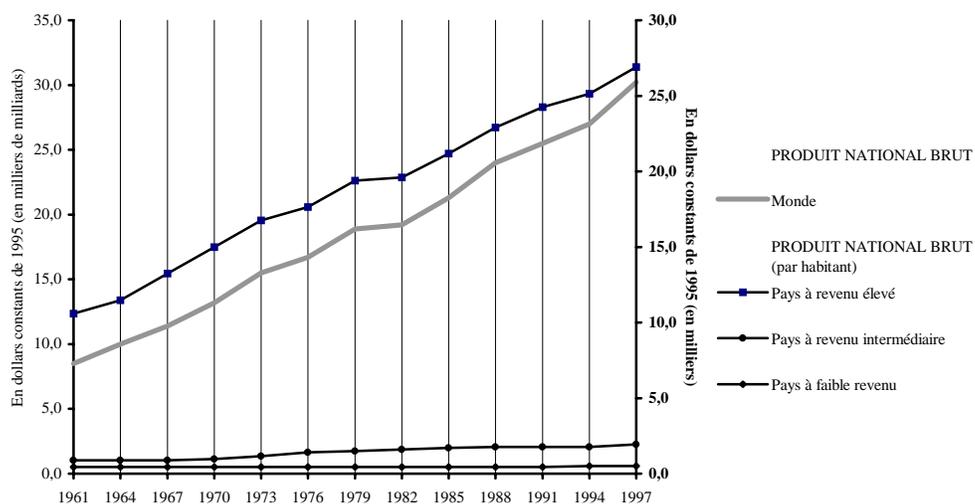
et des partenaires s'articulaient et de commencer à examiner le rôle de chacun. L'UNICEF a présenté ses propositions lors de la semaine du développement de la Banque mondiale en février 2000 et a consulté de nombreux organismes des Nations Unies, notamment l'OMS, l'UNESCO et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Toujours en février, il a tenu des consultations avec des organisations de la société civile nationales et internationales en février et a discuté des nouvelles propositions avec plusieurs partenaires bilatéraux et des membres de l'initiative « éducation pour tous » dans le cadre des préparatifs du Forum mondial pour l'éducation. Il a également tenu des consultations approfondies au niveau technique avec d'autres organisations, des organisations de la société civile et des universitaires dans le but de débattre dans le détail des trois propositions spécifiques concernant la petite enfance, l'éducation de base et l'adolescence.

92. La session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2001 fera le bilan des progrès accomplis depuis l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits de l'enfant et depuis le Sommet mondial pour les enfants. Elle examinera également les objectifs et les stratégies à élaborer pour les enfants des pays en développement comme des pays industrialisés pour le siècle prochain. Il faudra décider des mesures à prendre en faveur des enfants (jusqu'à 18 ans) et fixer des objectifs audacieux et actualisés, mettre en place des stratégies novatrices et guider la coopération internationale et l'action au niveau des pays. À cet égard, il faudra s'atteler à la tâche difficile qui consiste à élaborer des indicateurs destinés à mesurer les aspects qualitatifs des mesures prises. Il sera nécessaire de préciser clairement les mesures que les États membres et les différents partenaires devraient prendre à court, moyen et long terme.

93. L'objectif central de l'action en faveur des enfants au XXI^e siècle doit être de briser le cercle vicieux de la pauvreté qui est à l'origine de la malnutrition des nourrissons, du manque d'instruction des jeunes enfants, de la marginalisation des adolescents, des grossesses d'adolescentes et de l'absence de médicalisation de la grossesse, et qui empêche les femmes et les enfants de jouir de leurs droits fondamentaux. En s'attaquant à ce cercle vicieux à des étapes stratégiques de l'évolution des enfants et des adolescents grâce à des interventions et des stratégies fondées sur les principes des droits de l'homme et la réalité de la transfor-

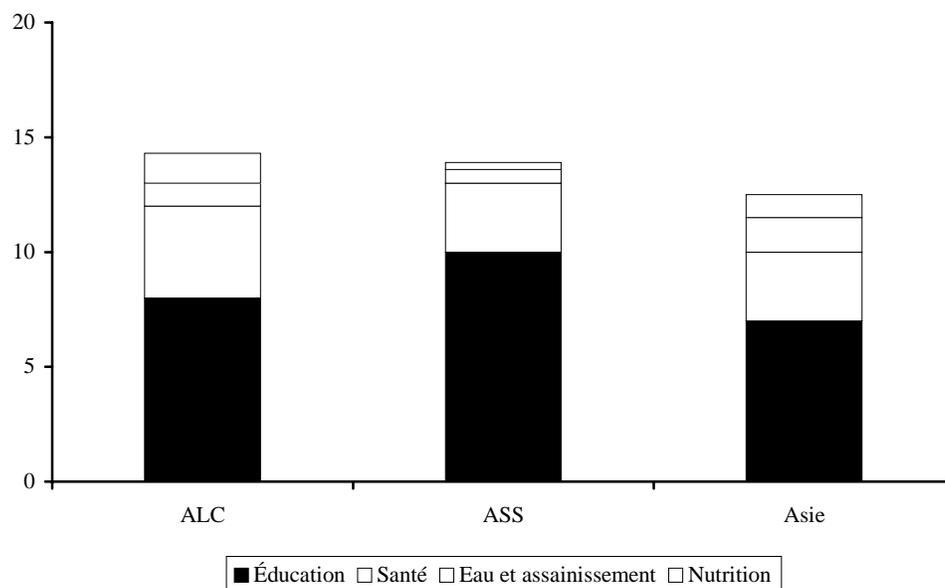
mation sociale, la communauté internationale peut créer un cercle positif permettant à chaque génération d'améliorer considérablement le sort des enfants et de progresser rapidement en matière de développement humain.

Figure 1
L'écart croissant entre les pays riches et les pays pauvres



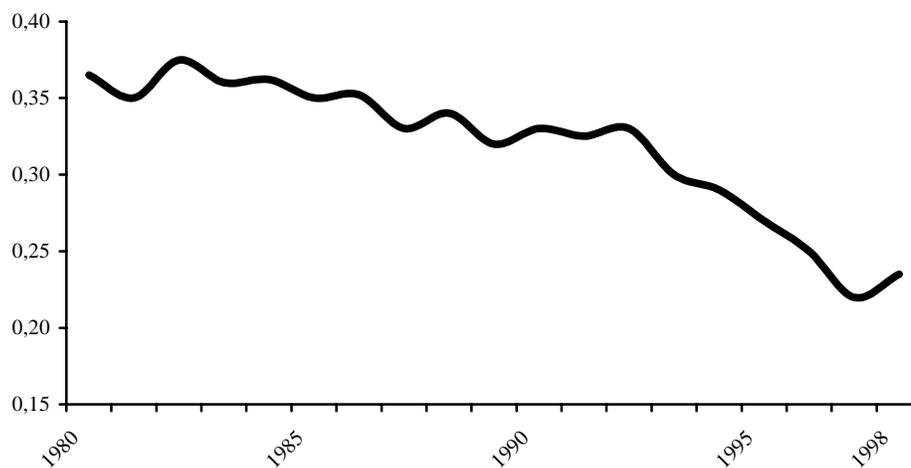
Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde, 1999*, Washington DC (CD-ROM).

Figure 2
Le sous-investissement dans les services sociaux de base



LAC – Amérique latine et Caraïbes
ASS – Afrique subsaharienne

Figure 3
Le déclin de l'aide (part de l'APD dans le PIB combiné)



Source : Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement (annuel).

Notes

- ¹ Amartya Sen, *Development as freedom* (New York, Alfred A. Knopf, 1999), p. 3 et 4.
- ² Cette approche a été élaborée par la série du PNUD *Rapport sur le développement humain*, dont le premier ouvrage a été publié en 1990.
- ³ UNICEF, *La situation des enfants dans le monde 2000* (New York : UNICEF, 2000), p. 22.
- ⁴ *Development with a Human Face*, Santosh Mehrotra et Richard Jolly, (Oxford : Clarendon Press, 1997). Les 10 pays en question étaient la Barbade, le Botswana, le Costa Rica, Cuba, l'État de Kerala en Inde, la Malaisie, Maurice, la République de Corée, le Sri Lanka et le Zimbabwe.
- ⁵ Voir Kalanidhi Subbarao et Laura Raney, *Social Gains from Female Education; A Cross-National Study*, document de travail 194 de la Banque mondiale, (Washington : Banque mondiale, 1993); et Lawrence H. Summers, *Investing in All the People: Educating Women in Developing Countries*, document 45 du séminaire de l'Institut de développement économique, (Washington : Banque mondiale, 1994).
- ⁶ Cité par Joseph Stiglitz, atelier de la Banque mondiale sur les sexes et le développement, 2 avril 1998. Voir Jan Pahl, *Money and Marriage* (Basingstoke, Royaume-Uni : éd. Macmillan, 1989), qui affirme que le meilleur moyen de réduire la pauvreté infantile est d'accroître le montant d'argent sur lequel les mères peuvent exercer un contrôle, p. 151 et 152.
- ⁷ UNICEF, *L'état des enfants dans le monde 2000*, p. 22.
- ⁸ Jan Vandemoortele, « Absorbing Social Shocks, Protecting Children and Reducing Poverty: The Role of Basic Social Services » (New York: UNICEF, 2000), p. 6.
- ⁹ *Keeping Track of New York City's Children* (New York: Citizen's Committee for Children of New York, 1999), cité dans *Hispanic Youth Health Assessment Report 1999* (New York: Puerto Rican Family Institute, 1999).
- ¹⁰ Graça Machel, *Impact des conflits armés sur les enfants*. Rapport de l'expert du Secrétaire général. ONU, 1996.
- ¹¹ Thalif Deen, « Drug: Global Trade Reaches Staggering Proportions », *Inter-Press Service* (ONU), 2 mars 1998. La vente illicite d'armes et le trafic de drogues rapportent plus que le PNB de la plupart des pays et peuvent en fait déstabiliser les marchés financiers mondiaux.
- ¹² « UNHCR by numbers » : <www.unhcr.ch/un&ref/numbers/table1.htm>.
- ¹³ Amartya Sen, « More Than 100 Millions Women Are Missing », *New York Review of Books* (20 décembre 1990), p. 61 à 66.
- ¹⁴ Amartya Sen, *ibid.*, p. 66.
- ¹⁵ Il faudrait s'efforcer en particulier de mettre les nouveaux vaccins (par exemple contre la pneumonie chez les enfants) à la portée des familles et des pays les plus pauvres.